

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances

Rapporteur : Philippe Laurent

Pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers du secteurs de la famille et des solidarités, la Ville peut être amenée à recruter du personnel contractuel sur des emplois non permanents, en précisant :

- le motif du recrutement,
- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement,
- le niveau de rémunération de l'emploi créé.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider de fixer les taux des vacances à compter du 1^{er} septembre 2022 selon le tableau ci-joint qui précise les limites dans lesquelles il sera possible de recourir à ce type de recrutement, en tant que de besoin.